

REPRÉSENTATION DU BAILLEUR DEVANT LES TRIBUNAUX

C0147

ENJEUX

Lorsqu'un locataire ne tient pas ses engagements de paiement du loyer ou ne respecte pas les règles de vie d'un immeuble locatif malgré les mises en garde du bailleur, ce dernier peut être amené à le poursuivre en justice.

Le dossier peut être confié à un avocat. Dans certains cas, la représentation directe offre des avantages en termes d'efficacité et d'autonomie de décision.

La réforme de la procédure civile a de plus modifié les règles de représentation.

PUBLIC

Responsable et agent du service contentieux maîtrisant les procédures contentieuses.

OBJECTIFS

- › évaluer de la nécessité de faire appel ou non à un avocat
- › préparer et formaliser les dossiers à présenter à l'audience
- › présenter ses dossiers devant les juridictions compétentes en s'appuyant sur un argumentaire construit.

PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Apports théoriques et exercices pratiques. Échanges avec les participants. Préparation du dossier d'audience. Préparation de l'audience. Mise en situation et restitution. Les participants sont invités à se munir de leurs dossiers et décisions.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

ANIMATION

Christophe CHAUMANET, Consultant-formateur et Christine GRILLE, Juriste et formatrice en gestion locative et contentieux.

DATES CLASSE VIRTUELLE

26 - 27 juin et 4 juillet 2025
24 - 25 et 26 novembre 2025

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

- Les formes et conditions de la représentation directe
- Les juridictions devant lesquelles une représentation directe est possible
 - › un nouveau juge : le juge du contentieux de la protection
 - › le juge de l'exécution
- Les grands principes du procès
 - › la preuve
 - › le contradictoire
- La préparation pratique de l'audience
 - › cas pratique
 - › préparation d'un dossier de plaidoirie
 - › plaidoirie (exercice)
- La gestion du calendrier des audiences
- Le déroulement des débats
- Les démarches à l'issue de l'audience
 - › l'obtention de la copie exécutoire de la décision
 - › la signification
- Exercices pratiques en sous-groupes
 - › restitution / plaidoirie.

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent

PRIX NET : 2350 EUROS - 21 h de formation

Ce prix comprend l'accès à notre plateforme de formation ESPACE47.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Patricia SIVAKUMAR - 06 64 41 09 26. patricia.sivakumar@afpols.fr

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. referenthandicap@afpols.fr